



Parce que les vacances,
c'est essentiel.



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances
conclut 7 partenariats pour permettre
aux salariés des Petites Entreprises
d'accéder enfin au Chèque-Vacances

Dossier de presse

www.ancv.com

23 Juin 2010

Contacts presse

Cabinet d'Hervé NOVELLI :

Aurore Longuet - T : 01 53 18 46 35 - aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr

Contact ANCV :

Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - jmuzeau@ancv.fr

Stéphane Barthélémi / AB3C - T : 01 53 30 74 00 - stephane@ab3c.com

LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DU CHEQUE-VACANCES DANS LES PETITES ENTREPRISES	p.03
I. Les enjeux et les modalités de la réforme du Chèque-Vacances dans les petites entreprises	p.03
II. L'importance des partenariats conclus par l'ANCV	p.04
III. Le Chèque-Vacances : un avantage social pour les salariés des petites entreprises	p.05
Chiffres clés	p.07
LE CHEQUE-VACANCES	
I. Un vrai coup de pouce pour partir en vacances	p.08
II. Le Chèque-Vacances dans ses usages	p.10
III. Brochure : « Vous aussi préférez des Chèques-Vacances »	annexe
LES PROGRAMMES D'ACTION SOCIALE DE L'ANCV COMPLEMENTAIRES DES CHEQUES-VACANCES POUR FAVORISER L'ACCES AUX VACANCES POUR TOUS	p.11
FICHES DE PRESENTATION DES 7 PARTENAIRES	p.13

Depuis sa création en 1982, le Chèque-Vacances a été très largement déployé dans le secteur privé comme dans les trois fonctions publiques par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances avec, en 2009, plus de 3,3 millions de salariés bénéficiaires. Il est ainsi fortement ancré auprès de 60 % des comités d'entreprise et assimilés.

Ces résultats excluent l'essentiel des salariés des entreprises de moins de 50 salariés où la création d'un comité d'entreprise n'est pas obligatoire. Seuls 30 000 d'entre eux accèdent actuellement au Chèque-Vacances à travers leur employeur.

I. Les enjeux et les modalités de la réforme du Chèque-Vacances dans les petites entreprises

Une première loi votée en 1999 avait créé un régime spécifique pour ces entreprises mais celui-ci s'était révélé inadapté. Le Chèque-Vacances était limité aux salariés disposant d'un revenu fiscal de référence inférieur à un plafond – ce qui conduisait à réserver l'introduction d'un nouvel avantage social à une fraction du personnel de l'entreprise- et par ailleurs il était mis en place obligatoirement à travers une épargne des salariés – obligeant l'employeur à une gestion lourde du dispositif.

Secrétaire d'Etat en charge à la fois du tourisme et des PME, M. NOVELLI s'est montré très sensible à l'inégalité entre salariés face au Chèque-Vacances, selon qu'ils appartiennent à une petite entreprise ou à une entreprise de plus de 50 salariés. A son initiative, le Parlement a voté dans *la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques* un volet concernant le Chèque-Vacances comprenant trois éléments essentiels :

- une modification du régime du Chèque-Vacances dans les petites entreprises de moins de 50 salariés dépourvues de comité d'entreprise avec
 - la suppression de la notion de revenu fiscal de référence, permettant à tous les salariés d'accéder au Chèque-Vacances
 - le choix pour l'employeur entre l'épargne (la contribution du salarié est versée mois après mois pendant 4 à 10 mois) ou la participation (la contribution du salarié est versée en une seule fois) pour la mise en place du Chèque-Vacances
 - la possibilité pour les chefs d'entreprise d'acquérir aussi des Chèques-Vacances, ce qui vise à les motiver dans la mise en place de cet avantage social mais également à leur permettre de bénéficier de cet avantage, sachant que leur niveau de revenu est en moyenne inférieur à celui des cadres des grandes entreprises. L'exonération de cotisations sociales ne concerne que les chefs d'entreprise ayant le statut de salarié.
- un objectif de 500 000 porteurs de Chèques-Vacances au bout de deux ans, particulièrement ambitieux au regard d'un secteur comprenant 5,8 millions de salariés répartis sur 1,2 million d'entreprises.

- le recours, par l'ANCV, à des prestataires pour la promotion et la commercialisation des Chèques-Vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés. Jusqu'alors, l'ANCV assurait seule la diffusion des Chèques-Vacances auprès de l'ensemble de ses 20 000 clients constitués pour l'essentiel de comités d'entreprise ou assimilés. Atteindre rapidement plusieurs centaines de milliers d'entreprises et à des conditions économiques acceptables nécessitait le recours à des partenaires déjà implantés dans ce secteur.

II. L'importance des partenariats conclus par l'ANCV

Tout en distribuant elle-même le Chèque-Vacances dans les petites entreprises, l'ANCV a recherché deux types de partenaires :

1. **des apporteurs d'affaires.** Leur rôle est d'identifier, notamment à travers leur propre base de clientèle, des entreprises de moins de 50 salariés susceptibles de mettre en place le Chèque-Vacances pour leurs salariés et de les amener à devenir clientes de l'ANCV. Une fois qu'elles sont devenues clientes, l'ANCV assure la relation client (gestion de la commande, transport, service après-vente)

En phase avec l'esprit de la loi de 2009 qui est d'alléger le plus possible les formalités pour les chefs d'entreprise, l'ANCV a développé pour chaque apporteur d'affaires un site extranet accessible par le site internet du partenaire et qui amène l'entreprise cliente vers l'ANCV.

A travers une véritable *boutique en ligne*, toutes les démarches peuvent alors s'effectuer facilement par internet : simuler son budget, devenir cliente, passer sa commande, la payer (la carte bancaire et le télépaiement s'ajoutant au chèque bancaire), suivre l'exécution de sa commande.

Le 23 juin, 5 partenariats sont signés par l'ANCV avec

- AG2R LA MONDIALE
- BNP PARIBAS
- CHEQUE DEJEUNER
- EDENRED France (ACCOR SERVICES FRANCE)
- SODEXO SOLUTIONS DE MOTIVATION

Ces entreprises disposent déjà d'un large portefeuille de clients parmi les petites entreprises, auxquelles elles proposent leurs produits d'épargne ou sociaux. Le Chèque-Vacances constituera un complément dans leur gamme de produits, tout en leur permettant d'attirer de nouveaux clients. Elles devraient pouvoir commencer la diffusion du Chèque-Vacances à partir de septembre 2010.

L'ANCV rémunérera chaque apporteur d'affaires soit de manière fixe soit de manière variable en fonction du nombre d'entreprises apportées, du nombre de salariés devenant porteurs de Chèques-Vacances et du volume des commandes ainsi passées.

2. **des prescripteurs.** Il s'agit d'organismes professionnels ou d'institutions qui vont promouvoir le nouvel avantage social constitué par le Chèque-Vacances auprès de leurs adhérents ou de leurs clients.

Le 23 juin, deux partenariats sont signés avec

- le CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
- la FEDERATION NATIONALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR.

Les experts-comptables jouent un rôle essentiel de conseil auprès des dirigeants des petites entreprises, notamment en matière sociale. Ils sont donc en mesure de les aider à prendre en considération l'intérêt et les modalités de mise en place du Chèque-Vacances.

Quant à la FNHPA, elle pourra promouvoir auprès des propriétaires de campings qui sont ses adhérents et dont beaucoup sont déjà prestataires de l'ANCV la mise en place du Chèque-Vacances pour leurs salariés.

A terme, l'ANCV établira d'autres partenariats pour accroître la pénétration du Chèque-Vacances auprès des petites entreprises.

III. LE CHEQUE-VACANCES : UN AVANTAGE SOCIAL POUR PARTIR EN VACANCES

Il motive et fidélise les salariés en les aidant à se constituer un budget-vacances, en augmentant leur pouvoir d'achat, sans charge supplémentaire pour leur entreprise.

Dans les petites entreprises de moins de 50 salariés, il est mis en place par l'employeur qui le cède à ses salariés en prenant à sa charge une partie du montant. Il s'adapte aux contraintes financières et de gestion des ressources humaines, tout en rendant l'entreprise socialement plus attractive.

Exonéré de charges sociales (sauf CSG / CRDS) dans la limite de 400 € par an et par salarié, le Chèque-Vacances est un complément de revenu déductible du bénéfice imposable et net d'impôt pour le salarié.

Il concerne :

- tous les employeurs relevant du code du travail ayant moins de 50 salariés, sans comité d'entreprise
- tous les salariés de l'entreprise en CDI et CDD (de surcroît, de remplacement, saisonnier, d'apprentissage...)

Les modalités et le montant de la contribution de l'employeur et du salarié sont déterminés en fonction du niveau des salaires et sur la base de critères librement choisis par le chef d'entreprise. Cette contribution peut être fonction de critères professionnels, hiérarchiques ou en relation avec le contrat de travail, dès lors que ces critères sont objectifs, non discriminatoires, s'appliquent à l'ensemble du personnel et que le montant de cette contribution est plus élevé pour les salariés dont les rémunérations sont les plus faibles.

Le plafond de la contribution de l'employeur à l'acquisition des Chèques-Vacances est au maximum de :

- 80 % de la valeur des Chèques-Vacances si la rémunération moyenne des bénéficiaires au cours des trois derniers mois précédant l'attribution est inférieure au plafond de la sécurité sociale (2 885 € depuis le 1^{er} janvier 2010) apprécié sur une base mensuelle ;
- 50 % de la valeur des Chèques-Vacances si la rémunération moyenne des bénéficiaires au cours des trois derniers mois précédant l'attribution est supérieure au plafond de la sécurité sociale apprécié sur une base mensuelle.

Ces pourcentages sont majorés de 5 % par enfant à charge et de 10 % par enfant handicapé, dans la limite de 15 %.

Les conditions d'attribution (montant de la contribution et modalités d'attribution), notamment pour bénéficier de l'exonération de charges sociales, doivent en l'absence d'une

représentation syndicale ou d'un accord collectif de branche ou d'entreprise faire l'objet d'une simple proposition du chef d'entreprise soumise à l'ensemble des salariés.

L'attribution de Chèques-Vacances implique nécessairement la contribution de l'employeur et celle du salarié. Pour faciliter le versement de la participation du salarié, l'employeur peut mettre en place un système d'épargne mensuelle.

La mise en place du Chèque-Vacances n'a aucun caractère récurrent et l'employeur reste libre de reconduire ou non le dispositif.

Retrouvez les modalités d'acquisition des Chèques-Vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés

<http://client-pe.ancv.com/> (encadré Le Saviez-vous ?)

Les petites entreprises de moins de 50 salariés en 2007 (source : DGI/INSEE/DGCIS)

	entreprises de 1 à 19 salariés	entreprises de 20 à 49 salariés	total entreprises de 1 à 49 salariés
nombre	1 207 000	47 000	1 254 000
salariés	4 368 000	1 401 000	5 769 000

Répartition des salariés dans les entreprises de 1 à 49 salariés en 2007 (source : DGI/INSEE/DGCIS)

		Total
Services		1 860 000
dont services aux entreprises	930 000	
dont services aux particuliers	820 000	
Commerce		1 410 000
dont commerce de détail	730 000	
dont commerce de gros	430 000	
dont réparation automobile	250 000	
BTP		1 030 000
Autres industries & énergies		639 000
Education, santé		340 000
Transport		260 000
Industries agricoles et alimentaires		230 000

Un vrai coup de pouce pour partir en vacances



Créé en 1982, le Chèque-Vacances est un atout majeur de la politique sociale des entreprises et des organismes sociaux. Ce titre spécifique permet aux salariés de préparer leurs vacances. Outil souple et simple, il est géré par l'Agence Nationale pour les Chèques - Vacances qui en assure l'émission et le remboursement.

Le Chèque-Vacances est acheté par l'entreprise qui le cède à ses salariés en prenant en charge une partie de sa valeur.

Le Chèque-Vacances se présente sous forme de coupures de 10 et 20 €, valables deux ans au-delà de l'année d'émission, permettant de régler tout au long de l'année de nombreuses prestations liées au tourisme et aux loisirs : hébergement, restauration, transports, loisirs sportifs et culturels.

Il est aujourd'hui accepté par 160 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Le Chèque-Vacances en bref

Création en 1982
3,3 millions de bénéficiaires
un volume d'émission de 1,3 milliard € (+ 4,2% en 2009)

20 000 clients (comités d'entreprise et assimilés)

160 000 points d'accueil

Plus de 3 millions de bénéficiaires

En 2009, plus de 1,3 milliard d'euros de Chèques-Vacances ont été émis pour 3,3 millions de bénéficiaires, correspondant principalement à trois marchés :

- **Les comités d'entreprise** : on compte en France près de 40 000 entreprises de plus de 50 salariés dont 28 000 disposent d'un comité d'entreprise. 62% de ces comités d'entreprise sont clients de l'ANCV. Un millier de nouveaux comités d'entreprise s'ajoutent chaque année à cette liste.
- **Les entreprises de moins de 50 salariés** sans comité d'entreprise : l'accès au Chèque-Vacances leur est facilité depuis la loi du 22 juillet 2009. 30 000 salariés en ont bénéficié en 2009. C'est encore peu au regard d'un marché représentant 1,2 million d'entreprises employant 5,8 millions de salariés.
- **Les trois fonctions publiques** : Etat, collectivités territoriales, hôpitaux. Le Chèque-Vacances poursuit une forte progression dans les collectivités territoriales dont la moitié l'ont déjà mis en place.

Les raisons de ce succès :

- Le Chèque-Vacances est souple et adaptable : il permet à l'utilisateur de régler des prestations variées allant de l'hébergement aux loisirs culturels. Utilisable toute l'année, il propose des avantages spécifiques en basse saison et assouplit donc les possibilités de départ.

- Il est fiable : il garantit aux professionnels du tourisme le remboursement des prestations qu'ils ont assurées. Il leur permet d'élargir leur clientèle, grâce aux 3,3 millions de porteurs de Chèques-Vacances et à leur famille.

- Il est accepté dans plus de **160 000 points d'accueil** signalés par un macaron d'accueil « Bienvenue Chèques-Vacances ! ». Tous les secteurs du tourisme et des loisirs sont concernés. L'offre est répertoriée dans *le Guide du Chèque-Vacances*, en ligne sur le site www.ancv.com :

- **agences de voyage et sites de voyages en ligne**,
- **transports** (locations de voiture, péages des autoroutes, billets de train, d'avion, de bateau),
- **loisirs** (parcs de loisirs, d'attraction ou de découverte...),
- **culture** (visites de monuments, châteaux, musées, planétarium, places de spectacle, de cinéma, de théâtre ou de concert, ateliers de peinture, de sculpture..),
- **restauration** (auberges, restaurants, brasseries, crêperies...),
- et surtout **hébergement** (hôtels, campings, gîtes, locations, auberges de jeunesse, clubs, villages de vacances).

**Le Chèque-Vacances,
un produit plébiscité par
les salariés et les entreprises**

**98 % des bénéficiaires sont
satisfaits ou très satisfaits.**

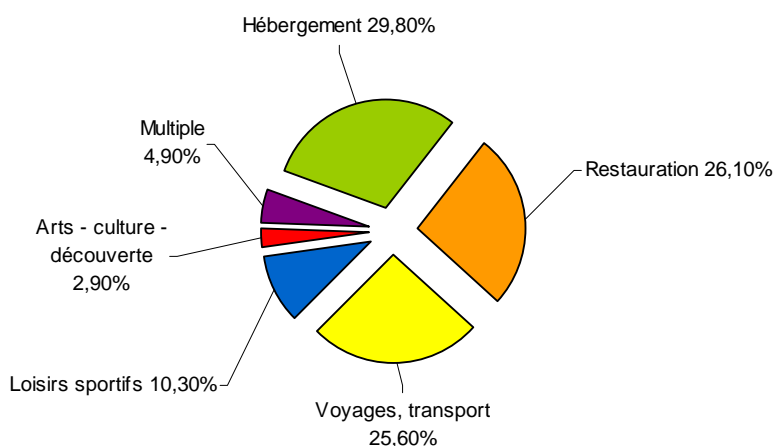
- 92% des non bénéficiaires, dont l'entreprise propose des Chèques-Vacances, seraient assez intéressés ou très intéressés par le Chèque-Vacances.

Parmi les entreprises clientes de l'ANCV :

- 99% pensent que les salariés sont tout à fait satisfaits et assez satisfaits du Chèque-Vacances,

Source : étude infraforces de décembre 2009 réalisées auprès de 1605 personnes

Utilisation des Chèques-Vacances par secteur



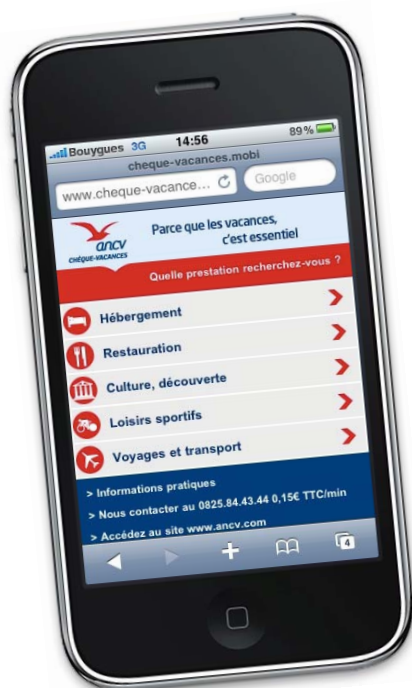
Le Chèque-Vacances dans ses usages

Le Guide des vacances, des loisirs et du sport de l'ANCV : près de 6 millions de pages vues entre janvier et mai 2010.

Le *Guide du Chèque-Vacances* permet de retrouver en quelques clics sur le site www.ancv.com, tous les points d'accueil acceptant le Chèque-Vacances.

Véritable référence de l'utilisateur, il permet de retrouver, en fonction de sa destination, les hébergements, loisirs sportifs, les lieux de restauration, les entreprises de voyages et de transports, les lieux d'arts, de culture et de découverte.

Il permet également d'affiner sa recherche sur des thématiques encore plus précises, les bonnes affaires Chèques-Vacances, mais également les informations sur les sites adaptés pour les personnes en situation de handicap.



Toujours plus de services avec Mobisite

Depuis le 21 juin 2010, 160 000 points d'accueil Chèque-Vacances dans son téléphone portable !

Le Chèque-Vacances devient « Mobil ». En effet, le mobisite de l'ANCV est une version mobile du guide en ligne qui permet à tout moment, quelle que soit sa localisation (géolocalisation), de trouver le professionnel du tourisme et des loisirs recherché acceptant en règlement le Chèque-Vacances. Toute personne dotée d'un téléphone portable connecté à Internet peut ainsi repérer ceux des 160.000 points d'accueil à proximité qui acceptent le Chèque-Vacances.

cheque-vacances.mobi

L'ANCV : un modèle unique et solidaire

Depuis 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Les vacances sont essentielles à l'épanouissement individuel et personne ne devrait en être exclu. Elles contribuent aussi au développement de multiples politiques sociales : politique familiale, insertion des jeunes, lutte contre l'exclusion des personnes en situation de handicap ou contre l'isolement des personnes âgées, politique de la Ville.

L'ANCV mobilise et anime un vaste réseau de partenaires à travers deux leviers complémentaires qui constituent un modèle unique et solidaire :

1. Le **Chèque-Vacances** est, pour les comités d'entreprise, pour les organismes sociaux des collectivités territoriales et pour l'État, l'instrument privilégié d'une politique sociale d'accès aux vacances. Les 160 000 professionnels du tourisme qui l'acceptent en paiement contribuent à l'insertion du dispositif dans l'économie nationale ;
2. Etablissement public, l'ANCV consacre la totalité des ressources dégagées par la mise en place du Chèque-Vacances au financement de **programmes d'action sociale** permettant aux publics en difficulté d'accéder eux aussi aux vacances, à travers de multiples partenariats avec des associations et des collectivités territoriales.

Les programmes d'action sociale : pour que tous profitent des vacances

Les Aides aux Projets Vacances / Les Aides à la pratique sportive

Elles permettent aux personnes en situation de fragilité sociale et économique - familles notamment monoparentales, jeunes adultes isolés ou personnes en situation de handicap - de construire leurs projets-vacances tout en bénéficiant d'un encadrement social pour qu'elles puissent véritablement partir.

Ces aides sont versées sous forme de Chèques-Vacances aux grands réseaux associatifs caritatifs ou socio-éducatifs partenaires de l'ANCV (Secours Populaire, Vacances Ouvertes, Association des Paralysés de France, UNAPEI, Secours Catholique, Fédération Léo Lagrange...).

Seniors en Vacances

Ce programme permet aux personnes âgées de plus de 60 ans, retraitées et/ou sans activité professionnelle, de partir en vacances et de rompre ainsi avec leur quotidien et l'isolement. L'ANCV propose à des porteurs de projets (collectivités, associations) ou directement aux individuels des séjours tout compris d'une semaine vers 200 destinations en France à 360 €. Pour les personnes non imposables et pour les aidants des personnes en situation de handicap, l'ANCV prend en charge la moitié du coût du séjour.

Bourse Solidarité Vacances

Destiné aux personnes ayant des revenus très modestes, via des associations ou des communes, ce programme propose, à des tarifs solidaires, des séjours et des loisirs provenant des différents acteurs du tourisme.

Les Aides aux équipements touristiques à vocation sociale

Contribuant à la mixité sociale pendant les vacances, ces équipements (villages de vacances, campings, petite hôtellerie) bénéficient de subventions de l'ANCV pour financer leurs investissements de modernisation ou d'extension.

En 2010, l'ANCV se mobilise à la demande du Gouvernement et du Parlement sur de nouveaux enjeux qui amplifient sa mission

L'accès simplifié au Chèque-Vacances dans les petites entreprises

Soucieuse de réduire les inégalités entre les salariés des petites entreprises de moins de 50 salariés, dépourvues de comité d'entreprise, et ceux bénéficiant d'un comité d'entreprise, la loi de juillet 2009 rend désormais le Chèque-Vacances accessible à tous. L'ANCV va s'appuyer sur un réseau d'apporteurs d'affaires.

Le lancement d'un fonds d'investissement pour le financement des équipements du tourisme social

L'ANCV et la Caisse des Dépôts travaillent à la création de ce fonds destiné à soutenir, par un apport de capitaux propres, les travaux de modernisation et d'extension des installations du tourisme social telles que les villages de vacances.

La création d'un coffret séjour jeunes

Pour permettre aux jeunes de 18 à 25 ans d'accéder à des courts séjours, un coffret cadeau sera mis en place en partenariat avec des entreprises et des organismes sociaux intéressés. Il sera cofinancé par l'ANCV pour les jeunes en situation précaire.

La mise en place d'un centre de ressources dédié à la politique sociale du Tourisme

Animé par l'ANCV, ce pôle aura pour vocation de mutualiser et déployer des expertises, valoriser les acteurs du tourisme social et promouvoir les innovations

L'ANCV en chiffres (2009)

212 collaborateurs, 6 directions régionales

3,3 millions de porteurs de Chèques-Vacances **1,3 milliard d'euros de volume d'émission de Chèques-Vacances** (+ 4.2 %)

20 000 clients (organismes sociaux et entreprises)

160.000 professionnels du tourisme et des loisirs sur l'ensemble du territoire

130.000 bénéficiaires des programmes d'action sociale et **15 millions d'euros** de crédits d'intervention pour les aides à la personne / à la pierre

2.000 partenaires de l'action sociale, répartis sur l'ensemble du territoire : collectivités territoriales, associations nationales et locales, associations de retraités

Les apporteurs d'affaires

AG2R LA MONDIALE

BNP PARIBAS

CHEQUE DEJEUNER

EDENRED France

SODEXO SOLUTIONS DE MOTIVATION

Les prescripteurs

le CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

la FEDERATION NATIONALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR.



En partenariat avec



AG2R LA MONDIALE



BNP PARIBAS



Edenred
For an easier life



groupe
chequedejeuner



sodexo



FNHPA
FEDERATION NATIONALE
DE L'HOTELLERIE
DE PLEIN AIR

L'ANCV et ses partenaires s'engagent pour que les entreprises de moins de 50 salariés profitent elles aussi du Chèque-Vacances



Parce que les vacances, c'est essentiel.



AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE PARTICIPE À LA DIFFUSION DES CHÈQUES-VACANCES DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTAIRE

AG2R LA MONDIALE, un acteur complet de l'assurance de personnes

AG2R LA MONDIALE est ancré dans de nombreux secteurs professionnels, en particulier celui de l'alimentaire. Il s'implique dans la concrétisation d'accords collectifs pour que les salariés bénéficient d'une protection sociale dans les meilleures conditions. Le Groupe totalise 59 accords de branche ou interprofessionnels et quelque 200 000 entreprises couvertes dans différents secteurs.

Son Pôle alimentaire Isica représente 70 % de parts de marché dans le secteur de l'alimentation et compte 25 accords de branches en prévoyance et 5 accords de branches en santé.

Fort de sa position de leader de la protection sociale des entreprises de l'alimentaire, AG2R LA MONDIALE est le partenaire naturel de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) sur ce marché.

Un partenariat facilitant l'accès des petites entreprises de l'alimentaire aux Chèques-Vacances

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV, AG2R LA MONDIALE s'engage à prendre une participation active à la diffusion des Chèques-Vacances auprès des petites entreprises de l'alimentaire, répondant ainsi en partie à la demande des administrateurs du Pôle alimentaire Isica. En effet, ces derniers se sont donné pour objectif de favoriser la mise en place de prestations à caractère social de type « comité d'entreprise » pour les entreprises de moins de 50 salariés de la branche.

Afin de promouvoir les Chèques-Vacances, AG2R LA MONDIALE va mettre en ligne sur www.ag2rlamondiale.fr et ses sites clients des branches alimentaires, un lien vers l'interface ANCV dédiée. En outre, le Groupe communiquera sur ce partenariat dans les magazines destinés aux assurés, les magazines professionnels et les supports de communication des fédérations patronales et syndicales.

Pour Yvon Breton, Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE : « *Nous sommes heureux de nous associer à l'ANCV car ce partenariat repose sur des valeurs communes, une proximité des modes de gouvernance impliquant les partenaires sociaux et une forte dimension sociale dans les deux entreprises : AG2R LA MONDIALE, tout comme l'ANCV, dispose d'une structure d'action sociale* ».

Ce partenariat avec l'ANCV sera rapidement élargi à l'ensemble des clients d'AG2R LA MONDIALE.

A propos d'AG2R LA MONDIALE :

AG2R LA MONDIALE est un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale qui allie performance économique et engagement social au travers des valeurs portées par le paritarisme et le mutualisme. Il totalise 13,7 Md€ de cotisations pour 8 millions d'assurés.



BNP Paribas, première banque partenaire de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) :

une approche globale au service de l'entreprise et de ses salariés

La loi de développement et de modernisation des services du tourisme a modifié les conditions d'attribution des chèques-vacances, permettant ainsi de les diffuser auprès des entreprises de moins de 50 salariés sans comité d'entreprise et sur simple décision de mise en place du chef d'entreprise.

BNP Paribas est la première banque à devenir partenaire de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) afin d'assurer la promotion et la prescription des Chèques-Vacances auprès de ces entreprises.

Dans le cadre de ce partenariat qui s'inscrit dans la durée, BNP Paribas s'engage à assurer, auprès des employeurs de moins de 50 salariés et dépourvus de comité d'entreprise, la promotion de l'offre Chèques-Vacances et la mise en relation avec l'ANCV (l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances).

Le « Chèque-Vacances » complète ainsi l'offre actuelle de BNP Paribas en matière de politique sociale que peut mener une TPE/PME pour récompenser et motiver ses salariés, les fidéliser ou en faciliter le recrutement. BNP Paribas propose déjà à cet effet notamment des solutions d'Épargne Entreprise (Amplissim PEE, Amplissim PERCOi, Intéressement, Préférence Retraite Article 83).

A propos de BNP Paribas

BNP Paribas (www.bnpparibas.com) est l'une des 6 banques les plus solides du monde selon Standard & Poor's*. Avec une présence dans 85 pays et plus de 205 000 collaborateurs, dont 165 200 en Europe, BNP Paribas est un leader européen des services financiers d'envergure mondiale.

Il détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking.

Il possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. BNP Paribas possède en outre une présence significative aux États-Unis et des positions fortes en Asie et dans les pays émergents.

*Dans son peer group

A propos de la Banque de Détail en France de BNP Paribas

En France, le pôle banque de détail de BNP Paribas (www.bnpparibas.net) compte 32 700 collaborateurs au service de 6,580 millions de clients particuliers et banque privée, 570 000 clients professionnels et entrepreneurs et 66 000 clients entreprises et institutions.

Il offre une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion de patrimoine.

Le réseau Banque de détail en France se caractérise par une présence forte sur la clientèle de particuliers et des professionnels et par une position de premier plan sur le marché des entrepreneurs et des entreprises.

Pour améliorer cette proximité, le réseau d'agences se rénove aux couleurs du programme Accueil & Service. Il comprend 2 250 agences, 5 400 guichets et automates auxquels s'ajoute une organisation multicanal efficace (téléphone et Internet en plus du réseau d'agences).

Contact presse

Alia Ouabdesselam – Tél.01 40 14 66 28 – courriel: alia.ouabdesselam@bnpparibas.com

L'ANCV s'appuie sur l'expertise du Groupe Chèque Déjeuner pour la promotion des Chèques-Vacances.

Le Groupe Chèque Déjeuner, n°3 mondial sur le marché des titres de services à vocation sociale et culturelle, se voit confier la promotion des Chèques-Vacances aux entreprises de moins de cinquante salariés par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Fidèle à ses valeurs de progrès social, le Groupe Chèque Déjeuner intègre ainsi à son offre une nouvelle solution destinée au bien-être des salariés.

Un engagement commun pour le bien-être social

Depuis 1964, le Groupe Chèque Déjeuner est le partenaire privilégié des entreprises et des collectivités dans la conduite de leur mission RH, visant à optimiser leur performance sociale et favoriser le bien-être des salariés, tant sur leur lieu de travail que dans leur vie privée.

Le Groupe a progressivement diversifié son offre afin d'anticiper les exigences d'un monde en perpétuelle évolution. Aujourd'hui, il propose une large palette de solutions titres et services répondant aux attentes des entreprises et des salariés :

- Chèque Déjeuner (qui accompagne les entreprises depuis 46 ans)
- Chèque Cadhoc (leader du chèque cadeau multienseigne)
- Chèque Lire (le seul chèque pour offrir tous les livres)
- Chèque Disque (le seul chèque pour offrir tous les supports multimédias)
- Chèque Culture (le seul chèque pour offrir toutes les prestations culturelles)
- Chèque Domicile (1^{er} émetteur CESU pour concilier vie familiale et vie professionnelle)
- Carte Scènes & Sorties (la carte cadeau de toutes les sorties)
- Chèque de Services (un soutien efficace contre l'exclusion)

Chaque solution proposée par le Groupe Chèque Déjeuner est imaginée comme une réponse aux attentes des salariés et de leur entreprise. Fidèle aux valeurs humaines du Groupe, la vocation sociale et culturelle est au cœur de chacun de ses produits.

Aujourd'hui, la promotion du Chèque-Vacances pour le compte de l'ANCV répond à l'éthique et au cadre de référence socioculturel de l'offre proposée par le Groupe. Ce nouveau produit s'intègre ainsi naturellement dans la gamme des solutions développées par le Groupe Chèque Déjeuner.

Une expertise unique auprès des entreprises de moins de cinquante salariés

Répondre aux problématiques des entreprises, anticiper leurs besoins, leurs proposer des solutions innovantes et cohérentes : depuis 46 ans, le Groupe Chèque Déjeuner a développé un savoir-faire unique, aujourd'hui mis au service de l'ANCV, pour favoriser la pénétration du Chèque-Vacances auprès des entreprises de moins de cinquante salariés.

Avec une clientèle à 50% composée d'entreprises de cette taille, le Groupe Chèque Déjeuner remplit toutes les conditions pour mener à bien la mission qui lui est confiée par l'ANCV et pour laquelle une organisation commerciale spécifique est nécessaire.

L'expérience européenne du Groupe Chèque Déjeuner au service des loisirs touristiques et culturels des salariés sera ainsi exploitée dans la promotion du Chèque-Vacances.

Contact presse : Elise NACCARATO / 01 41 85 05 63 / enaccarato@chequedejeuner.fr

A propos du Groupe Chèque Déjeuner

Créé en 1964, le Groupe coopératif Chèque Déjeuner est n°3 mondial sur le marché des titres de services à vocation sociale et culturelle. Présent dans 12 pays dont la France, avec 1995 collaborateurs, en 2009, le Groupe réalise un volume d'affaires de 3,4 milliards d'euros. Son activité se structure autour de 2 pôles : Titres et Services. Il conçoit et développe des produits et services à destination des entreprises, des comités d'entreprise, des collectivités et des particuliers. Plus d'information sur www.groupechequedejeuner.com



Accor Services, devenu Edenred le 8 juin 2010, se mobilise aux côtés de l'ANCV pour promouvoir le Chèque-Vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Présent dans 40 pays, Edenred est le leader mondial des titres de services prépayés avec Ticket Restaurant, Ticket Alimentation, Ticket CESU, Childcare Vouchers, Ticket Car, Ticket Clean Way, Ticket Kadeos... En proposant des avantages aux salariés et aux citoyens ou des solutions dédiées à la performance des organisations, ses produits offrent de multiples déclinaisons pour **faciliter la vie de tous**. Chaque jour, 33 millions de personnes bénéficient des solutions apportées par Edenred, près de 500 000 entreprises et collectivités clientes font appel à son sens de l'innovation et 1,2 million de prestataires affiliés lui accordent leur confiance.

S'appuyant sur 50 ans d'expertise dans les services prépayés, Edenred a mis l'innovation au cœur de son développement et propose des solutions qui créent du lien entre les entreprises, les collectivités, les salariés, les citoyens, les affiliés et les pouvoirs publics.

En France, près de 13 millions d'utilisateurs bénéficient quotidiennement des solutions Edenred, avec par exemple :

- Ticket Restaurant, produit phare des solutions pour le déjeuner des salariés,
- Ticket CESU, qui permet aux salariés de financer plus de 20 services à la personne à moindre coût dans les domaines de l'enfance, de la dépendance et de l'habitat
- Ticket Kadéos, offre de chèques et cartes cadeaux à destination des salariés via leur entreprise ou comité d'entreprise lors d'évènements de la vie (Noël, naissance...)

Après le déjeuner, les services à la personne et la récompense, les vacances constituent une dimension des avantages aux salariés qui s'inscrit naturellement dans la continuité de l'offre proposée par Edenred.

Fort d'un socle de 90 000 clients français constitué majoritairement de PME, le Groupe met aujourd'hui son savoir-faire au service des pouvoirs publics et de l'ANCV en participant au renforcement de la valeur sociale et universelle du Chèque-Vacances.



Le 23 juin 2010

Sodexo Solutions de Motivation, partenaire de l'ANCV

L'évolution réglementaire des conditions de commercialisation du Chèque Vacances afin de permettre sa diffusion dans les petites entreprises, à savoir celles de moins de 50 salariés, a permis à Sodexo Solutions de Motivation de nouer un partenariat avec l'ANCV. L'objectif de ce partenariat est de favoriser le développement du Chèque Vacances et du nombre de ses bénéficiaires.

Avec plus de 30 000 clients - entreprises de moins de 50 salariés en France -, Sodexo a acquis depuis plus de 40 ans un savoir-faire et une expertise uniques sur ce marché.

Sodexo Solutions de Motivation propose ainsi une offre innovante et intégrée qui contribue à améliorer la qualité de vie au quotidien avec le Chèque Restaurant, le Chèque Cadeaux Tir Groupé et le Pass CESU. Le Chèque Vacances va désormais enrichir la gamme de solutions de motivation de Sodexo et répondre aux attentes des entreprises en matière d'outils sociaux et financiers reconnus comme simples d'utilisation et performants.

Présentation de Sodexo Solutions de Motivation

En France, avec plus de 200 millions de titres émis chaque année, mais aussi des outils clés en main pratiques et efficaces d'incentive et de fidélisation, Sodexo Solutions de Motivation est un acteur majeur sur le marché des solutions de motivation destinées à attirer, dynamiser et fidéliser les salariés tout en optimisant la gestion des politiques salariales des entreprises.

Sodexo Solutions de Motivation permet aux entreprises privées et publiques de concilier performance économique et bien-être de leurs employés avec le Chèque Restaurant, le Chèque Cadeaux Tir Groupé, le Pass CESU, le Chèque Culture Tir Groupé, le Chèque Multi-Services, des Services sur Mesure et des solutions d'incentive et de conciergerie.

Sodexo, leader mondial des Solutions de Qualité de Vie au Quotidien

Parce que nous sommes convaincus que la Qualité de Vie participe au progrès des individus et à la performance des organisations, Sodexo, créé par Pierre Bellon en 1966, est depuis plus de 40 ans, le partenaire stratégique des entreprises et des institutions en quête de performance et de bien-être.

Présents dans 80 pays, les 380 000 collaborateurs du Groupe, animés par une même passion du service, créent et mettent en œuvre une gamme unique de Solutions de Motivation et de Services sur Site. En cela, Sodexo est l'inventeur d'une nouvelle activité qu'il exerce en favorisant l'épanouissement de ses équipes et le développement économique, social et environnemental des villes, régions et pays dans lesquels il exerce ses activités.

Quelques Chiffres sur Sodexo

Chiffres-clés*

- 14,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé
- 380 000 collaborateurs
- 50 millions de consommateurs par jour
- 80 pays

Solutions de Motivation

- 12,1 milliards d'euros de volume d'émission
- 375 000 clients (hors particuliers)
- 26,3 millions de bénéficiaires
- 1 million de partenaires affiliés

* au 31 août 2009

L'Ordre des Experts-Comptables

1 Conseil Supérieur

22 Conseils Régionaux

19 000 Experts-comptables (dont 15 000 hommes et 4 000 femmes)

6 400 Stagiaires en expertise comptable

+ 110 000 Salariés

1,5 Million d'entreprises clientes

8 Milliards de chiffre d'affaires

Créé par l'ordonnance de 1945 et placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a pour vocation de gérer et d'animer le plus grand réseau français de professionnels libéraux au service de l'entreprise, qui accompagnent aujourd'hui un million et demi d'acteurs économiques. Leurs compétences associées à leur proximité avec les dirigeants d'entreprise ainsi que la diversité de leurs missions (gestion et finances, comptabilité, fiscalité, gestion sociale, management...) et de leurs secteurs d'intervention, font des experts-comptables les premiers partenaires-conseils de l'entreprise accompagnant ainsi les dirigeants dans toutes les opérations liées à la vie de leur entreprise et dans l'application des nouvelles mesures législatives et réglementaires.

Désireux de pouvoir assister et accompagner les clients des cabinets d'expertise comptable dans le cadre de la mise en place de ce nouvel outil de management et de compétitivité économique que constitue les Chèques-Vacances et compte tenu de sa connaissance approfondie du segment de marché des petites entreprises, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables s'est déclaré intéressé par une participation active à la diffusion d'informations sur les Chèques-Vacances.

Jean-Bernard Cappelier, vice-président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, en charge notamment du secteur Missions juridiques, fiscales et sociales des cabinets, a reçu par délégation du président les pouvoirs afin de mettre en œuvre un partenariat actif entre le CSOEC et l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances.

Direction de la communication
Tél. 01 44 15 60 97
www.experts-comptables.com

La Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) a pour vocation de rassembler et fédérer les **professionnels des terrains de campings**, qu'ils soient privés, municipaux ou associatifs, afin qu'il y ait un unique interlocuteur face aux instances administratives.

Elle a notamment pour missions de :

- **représenter et défendre** la profession auprès des instances administratives et techniques à l'échelon du département voire de la région et au-delà ainsi qu'auprès des institutions touristiques régionales et départementales qui ont en charge le développement et la promotion de l'hôtellerie de plein air ;
- **aider** les professionnels, les renseigner, les informer dans les différents domaines juridique, fiscal, économique, administratif, aménagement et développement ;
- **garantir** une information, une assistance et une protection juridiques ;
- **organiser et/ou participer** à des actions de promotion de la profession ;

Au-delà de ces quelques missions traditionnelles, la FNHPA relaye au sein de la profession les initiatives en faveur d'une plus grande qualité et d'une meilleure insertion paysagère. C'est dans cet objectif qu'elle s'est concertée début 2006 avec les pouvoirs publics et les élus locaux afin d'éditer une « Charte paysagère », liste d'engagements pris par les exploitants de campings pour mieux intégrer la dimension paysagère et environnementale du camping. Avec cette initiative, la FNHPA s'attache à dialoguer avec l'ensemble des interlocuteurs concernés (ONG, élus, administrations, industriels, consommateurs,...).

La FNHPA, ce sont **75 fédérations** départementales et régionales regroupant près de **3.800 adhérents** individuels (exploitants).

Le Partenariat avec l'ANCV

Depuis de nombreuses années la FNHPA et l'ANCV ont eu des relations partenariales privilégiées. A l'occasion du renouvellement de ce Partenariat, la FNHPA souhaite démontrer son attachement au caractère social du camping en permettant à ses clients d'utiliser les Chèques Vacances dans ses terrains de camping et à ses salariés d'avoir accès aux Chèques Vacances. En complément, la FNHPA continuera sa participation dans le dispositif Bourse Solidarité Vacances/ANCV en offrant des séjours à tarif préférentiel permettant ainsi à des familles en difficultés de partir en vacances.

Siège social : 105, rue La Fayette, 75010 PARIS - **Président** : Guylhém FERAUD

Téléphone : 01 48 78 13 77 - **Télécopie** : 01 42 85 41 39

Site Internet : <http://www.fnhpa-pro.fr>